

Communiqué

Pour diffusion immédiate
Le 7 août 2008

LA COMMISSION DU CANAL DE DÉRIVATION ATTRIBUE QUATRE CONTRATS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE D'IMPARTITION POUR LES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Début des travaux de construction de 2008 sur la digue ouest

Winnipeg, MB – La Commission du canal de dérivation du Manitoba a annoncé que les quatre premiers contrats de construction relatifs à l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones 2008 ont été attribués et que les travaux ont récemment commencé sur la digue ouest.

« Nous sommes satisfaits du nombre d'entreprises qui ont répondu à nos appels d'offres pour les quatre contrats », a déclaré Ernie Gilroy, directeur général de la Commission du canal de dérivation. « Nous félicitons les entreprises sélectionnées et nous avons maintenant hâte de poursuivre le renforcement et l'élévation de la digue ouest. » M. Gilroy a souligné que la Commission avait reçu 22 soumissions en réponse aux quatre appels d'offres qu'elle avait lancés.

Les soumissionnaires retenus sont les suivants :

1. **Offre W18** – L'entreprise 5456291 Manitoba Ltd. a obtenu un contrat d'installation d'une couche de roulement, estimé à environ 800 000 dollars, consistant à poser quelque 23 900 tonnes de calcaire concassé sur une section de 11,9 km de la digue ouest construite en 2007.
2. **Offre W22** – L'entreprise 5659796 Manitoba Ltd. a obtenu un contrat estimé à quelque 3,3 millions de dollars, portant sur la construction d'une section de 3,1 km de la digue ouest sur la route provinciale secondaire 305, comprenant des travaux de déblaiement et la mise en place de 288 000 mètres cubes de remblai compacté.
3. **Offre W23** – L'entreprise H. Baudry Construction (1980) Ltd. a obtenu un contrat, estimé à environ 1,7 million de dollars, pour construire une section de 2,3 km de la digue ouest sur la route provinciale secondaire 305, comprenant des travaux de déblaiement et la mise en place de quelque 170 000 mètres cubes de remblai compacté.
4. **Offre W24** – Les entreprises L. Chabot Enterprises Ltd. et Metoong Construction Ltd. (coentreprise) ont obtenu un contrat, estimé à environ 1,4 million de dollars, pour construire une section de 1,8 km de la digue ouest sur la route provinciale secondaire 305, comprenant des travaux de déblaiement et la mise en place de quelque 84 000 mètres cubes de remblai compacté.

Jusqu'à maintenant, 21 contrats de construction, d'une valeur d'environ 35 millions de dollars, ont été attribués dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones. La Commission prévoit lancer d'autres appels d'offres, dont trois portant sur l'approvisionnement et l'installation d'enochement et un autre sur la prévention de l'érosion de la rive ouest en face de l'ouvrage régulateur de sortie, à mesure que la construction se poursuivra.

Pour être admissible aux appels d'offres réservés aux entreprises autochtones, il faut :

- que l'entreprise soit majoritairement (51 % et plus) de propriété autochtone;
- que le tiers des employés soient autochtones.

La digue ouest, d'une longueur d'environ 45 km (28 milles), est située au sud-ouest de Winnipeg. Elle sera rallongée de 10 à 15 km (de 6 à 9 milles) et surélevée à des hauteurs variables pouvant atteindre 1,5 mètre (6 pieds), ce qui accroîtra la protection contre les inondations. Jusqu'à maintenant, une section d'environ 30 km de la digue a été reconstruite. Ces améliorations renforceront la protection contre l'action du vent et des vagues durant les épisodes de forte crue.

Personne-ressource : M. Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (cellulaire)

